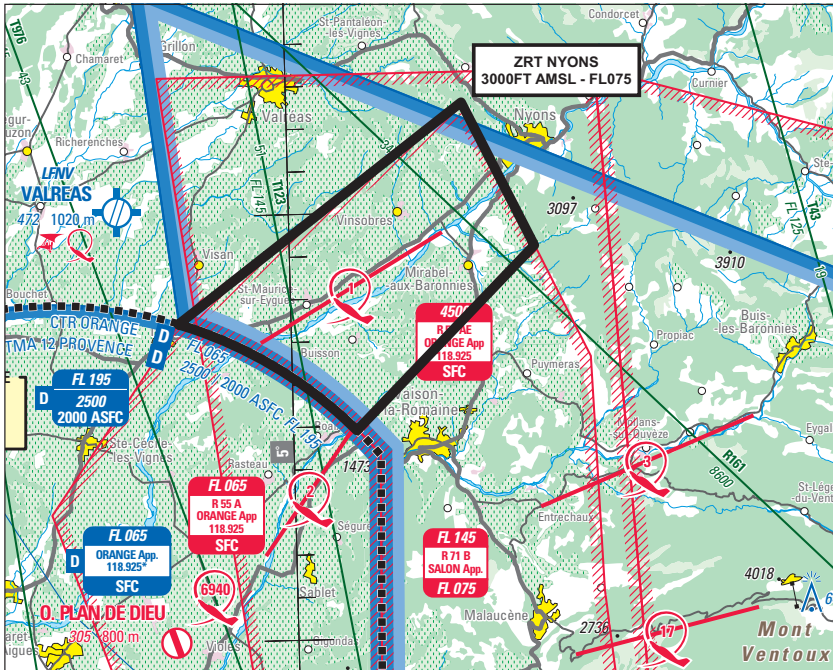




Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) Nyons (FIR Marseille LFMM), au profit du Centre de Formation Aéronautique Militaire Initial

Validité : Du 09 novembre 2017 au 28 mars 2018

Lieu : FIR : Marseille LFMM - AD : Orange Caritat LFMO



Extrait de la carte SIA 1 / 250 000 Marseille Delta du Rhône édition 2 - 2017

ACTIVITÉ
Entraînement école de pilotage.
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
ZRT activable : du lundi au jeudi : 0730 - 0900 1430-1600, vendredi : 0730-0900. (ETE : - 1 HR)
INFORMATION DES USAGERS
ORANGE APP : 118.925 MHz PROVENCE INFO : 127.725 MHz MARSEILLE INFO : 120.550 MHz

STATUT
Zone réglementée temporaire (ZRT)

GESTIONNAIRE
ORANGE APP

CONDITIONS DE PENETRATION
CAM/CAG : contournement obligatoire pendant activité sauf : - les aéronefs de la défense en entraînement - les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions et après notification auprès du gestionnaire.

SERVICES RENDUS
Information de vol et alerte.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES
44°22'33.00" N, 005°05'46.00" E 44°19'09.00" N, 005°08'02.00" E 44°14'56.00" N, 005°02'07.50" E arc anti-horaire de 10 NM de rayon centré sur 44°08'00.00" N, 004°52'00.00" E 44°17'30.00" N, 004°56'21.00" E 44°22'33.00" N, 005°05'46.00" E 3000FT AMSL / FL075

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES
La ZRT n'est pas activable si la zone réglementée LF-R 55 AE ORANGE-EST est active.